

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° 2013-04**

AR PREFECTURE

016-241600501-20130205-DECISION2013\_04-AU  
Regu le 05/02/2013

- VU l'article L. 2122-22-16° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le point n°4 de la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2012 donnant délégation au Président pour approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché quelque-soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial inférieur à 5% dans la limite des crédits votés ;

Considérant :

- Que le marché notifié le 20 juillet 2009, sous sa forme actuelle, s'achève au 28.02.2013 ;
- Le retard de l'opération ;
- Que la consultation des entreprises a lieu en février 2013 et que le démarrage des travaux ne sera effectif qu'en avril 2013 ;
- Que le marché d'AMO prévoit en tranche conditionnelle 3, une phase 3 intitulée « suivi de réalisation » qui comprend sur une base de 18 mois, la participation de l'AMO en moyenne à une réunion de chantier ;
- Que cette phase est nécessaire au bon déroulement de l'opération ;
- Qu'après discussion avec le représentant de l'AMO, cette mission sera assurée sans modification du bordereau des prix ;

Le Président de la CdC,

**DECIDE**

**Article 1** : D'accepter que l'avenant n°2 de prolongation de délai soit contractualisé entre la CdC4B et l'agence AVEC, sur la base des prix initiaux du bordereau des prix, et pour une durée de 18 mois à compter du 1er mars 2013.

**Article 2** : En vertu de l'article L. 2122-23 (applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT), il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion obligatoire du comité communautaire.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Acte rendu exécutoire par sa télé transmission  
en sous-préfecture le ..5 février 2013.....  
et son affichage le ....5 février 2013.....

Fait à Touvérac, le 05 février 2013  
Jacques CHABOT  
Président

